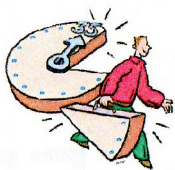


Gestion du temps



L'horaire hebdomadaire moyen pour les salariés OETAM (Ouvrier, Employé, Technicien, Agent de Maîtrise) de Dalkia France s'établit à 34.20

heures.

Le maintien de l'horaire hebdomadaire de 38 heures (7,6 heures par jour, à indiquer en centièmes) est compensé, par l'octroi de 23.80 jours de repos R.T.T - dont 0,80 correspondant à la journée de Solidarité - (période complète de Juillet à Juin).

Calcul mensuel des jours RTT:

$$(H10+R52) \times 23.80$$

Horaire annuel de référence *

**Indiqué sur le bulletin de paie*

H10—Heures de base travaillées

7.6 heures par jour en moyenne

38 heures par semaine en moyenne

Le jour férié ne permet pas le maintien de la H10

H11—Heures excédentaires

(+) ➤ heures effectuées

(-) ➤ heures récupérées

Les heures en H10 sont maintenues

R51—Temps passé en intervention SIU (Service d'Intervention d'Urgence)

R52—Récupération S.I.U

Les heures en H10 ne sont pas maintenues

716 Formation Maintien de la H10

Absences



L'horaire de base H10 n'est pas maintenu dans le cadre des absences suivantes :

046 RTT

030 Congés payés

30 jours dont 5 samedis

période complète de Juin à Mai

032 Congé ancienneté

001 Maladie

004 Accident



Congés pour événements familiaux

- 040** Se marier ➤ 6 jours
dont 1 samedi
- 040** Mariage d'un de ses enfants ➤ 2 jours
- 040** Mariage d'un petit-enfant ➤ 1 jour
- 040** Décès conjoint, enfant ➤ 4 jours
- 040** Décès père, mère, beaux-parents ➤ 3 jours
- 040** Décès frère/sœur, grand-parent, petit-enfant, beau-frère, belle-sœur ➤ 1 jour
- 040** Naissance ➤ 3 jour
- 043** Congé paternité ➤ 11 jours
calendaires

Éléments variables

de paie

S.I.U (paiement)

R60 Unités de base . Cette rubrique est liée à un forfait SIU qui se calcule sur une période de 7 jours / 154 U.B

Forfait Astreinte (primes)

R71 = 4 semaines

soit 1 astreinte/ mois

R72 = 3 semaines

soit 1 astreinte /3 semaines

R73 = 2 semaines

A indiquer sur la FREP

Rondes

Le temps de ronde effectué s'indique en H11

Hors S.I.U

D58 Majoration à 50% samedi Ap.M

D60 Majoration à 100% dimanche et férié

Pendant le S.I.U

R66 Prime samedi

R67 Prime dimanche et jour férié

.....
Sur validation de la hiérarchie :

E05 Incommodités

G11 Paniers (pour + de 6heures consécutives ou - de 2heures de déjeuner)

I58 Salissures

D56 Majoration de nuit (21h-6h)